

PUBLIÉ LE 03/11/2025

Promotion illégale de thérapie cellulaire : nous prenons une décision de police sanitaire à l’encontre de la société Linden Clinics

SURVEILLANCE - PHARMACOVIGILANCE

Nous avons été alertés de la promotion faite par la société Linden Clinics, sur son site internet, en faveur d’une thérapie par cellules souches et exosomes non autorisée en France.

La thérapie par cellules souches et exosomes utilisée dans le traitement de diverses pathologies répond à la définition du médicament mais n’a pas fait l'objet d’une autorisation de mise sur le marché (AMM) en France ou en Europe. Aucune donnée robuste ne permet donc à ce jour d’attester de l’efficacité, de la sécurité ou de la qualité de ce traitement.

Par conséquent, dans l’intérêt des patients, nous prenons une décision de police sanitaire à l’encontre de la société Linden Clinics, situé en Turquie, pour suspendre la promotion illégale de cette thérapie qui affirme traiter plusieurs maladies comme l’autisme et le diabète sans aucun fondement scientifique.

La société Linden Clinics présente de manière infondée, sur son site Internet, sa thérapie par cellules souches et exosomes comme une solution qui serait efficace et destinée à soigner de nombreuses pathologies telles que l’autisme, l’infirmité motrice cérébrale, le diabète, la sclérose en plaques, les retards de développement, le traitement du cœur ainsi que la sclérose latérale amyotrophique (SLA) ou les maladies neurodégénératives (MND) en général. Elle soutient également que dans la plupart des cas sa thérapie pourrait améliorer la qualité de vie globale et ralentir la progression de la maladie dans les cas de maladies rares et difficiles à traiter, ou qu'elle pourrait même améliorer les symptômes de manière significative.

Or, aucune AMM n’a été octroyée ni par la Commission européenne, ni par l’ANSM à cette société pour sa thérapie par cellules souches et exosomes alors qu’elle répond à la définition du médicament. De même, aucun visa de publicité n’a pas été délivré par l’ANSM à cette société l’autorisant à promouvoir cette thérapie.

Un traitement ne disposant pas d’une AMM peut présenter des risques pour la santé et constituer une perte de chance pour le patient qui renoncerait dans ce contexte à des traitements validés. Les patients visés, pouvant être atteints de pathologies graves, doivent être pris en charge avec des traitements qui ont fait leurs preuves et dont les bénéfices et les risques ont été évalués par les autorités sanitaires

Par conséquent, nous prenons une décision de police sanitaire à l’encontre de la société Linden Clinics, pour suspendre la publicité illégale en faveur de cette thérapie jusqu’à sa mise en conformité à la réglementation relative au médicament.

À la suite de cette décision qui lui a été notifiée le 20 octobre dernier, Linden Clinics a fait cesser la diffusion de la publicité pour sa thérapie non autorisée en France.

Nous pourrions prendre de nouvelles décisions de polices sanitaires si nous identifions d’autres supports promotionnels sur la thérapie par cellules souches et exosomes non autorisée.

Information pour les patients

N’ayez pas recours au traitement par cellules souches et exosomes promu par la société Linden Clinic dans la mesure où son efficacité et sa sécurité n’ont pas été démontrées.

J’ai eu recours à la thérapie par cellules souches et exosomes, que dois-je faire ?

- Contactez vos professionnels de santé et détaillez les traitements que vous prenez et les actes qui ont été pratiqués ou proposés dans le cadre du traitement par cellules souches et exosomes.

- Déclarez tout effet indésirable lié à ce traitement par cellules souches et exosomes.

En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 03/11/2025

Décision du 17/10/2025 portant suspension de la publicité de la thérapie par cellules souches et exosomes, par la société Linden Clinics

MESURES ADMINISTRATIVES
DÉCISIONS DE POLICE SANITAIRE - AUTRES PRODUITS